Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_226-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE DELIBERANTE

DB221216226

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 32

Absents : Dorian MAILLET, Aurélia MASSON, Anissa DAOUI.

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM
- Christian CIOFFI, pouvoir à Dominique CADI
- Michael AYDIN, pouvoir à Isabelle RENARD
- Kévin DOREL, pouvoir à Damien PERRARD

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Thierry JOSEPH

31 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAPI POUR LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Afin d'apporter une réponse aux besoins identifiés sur le territoire, la CAPI a mis en œuvre, avec ses partenaires, un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

L'objectif du PLIE est d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi dans le cadre de parcours individualisé construit sur la durée permettant d'associer accueil, accompagnement personnalisé, orientation, formation, insertion et suivi dans l'emploi.

L'avenant proposé permettrait de reconduire le PLIE au titre de l'année 2023, d'intégrer les dispositions relatives aux nouveaux moyens financiers dévolus à ce dispositif, d'ajuster le ciblage prioritaire des publics et d'adapter la gouvernance pour s'assurer d'une bonne articulation entre les dispositifs existants sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_226-DE

La Commune de Bourgoin-Jallieu deviendra signataire du PLIE et membre des comités de pilotage et comités techniques du PLIE, au côté de l'ensemble des partenaires déjà engagés : l'Etat ; la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; le Département de l'Isère ; la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ; la commune de L'Isle d'Abeau ; la commune de Saint-Quentin-Fallavier ; le Centre Communal d'Action Sociale de Villefontaine ; Pôle Emploi ; la Mission Locale Nord-Isère ; CAP EMPLOI Isère.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Adopter** l'avenant N°2 au protocole d'accord du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE) avec la CAPI pour l'année 2023, dont le projet est joint en annexe,
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 16 décembre 2022.

Le secrétaire de séance **Le Maire**